



LES GENÊTS D'ANGLLET FOOTBALL

STAGE DE FOOTBALL

U7 À U9

VACANCES
D'AVRIL

U10 À U13



- ✓ EN 1/2 PENSION
- ✓ PLACES LIMITÉES

La validation de l'inscription sera effective uniquement lorsque le paiement sera effectué.

U7 à U9

Mardi 11 et Mercredi 12 Avril
ET/OU
Jeudi 20 et Vendredi 21 Avril

U10 à U13

Jeudi 13 et Vendredi 14 Avril
ET/OU
Lundi 17 au Mercredi 19 Avril

60€* 3 jours

45€* 2 jours

STADE DE CHOISY

29 rue de Hausquette
64600 ANGLLET

RENSEIGNEMENTS ET
INSCRIPTIONS :

05 59 63 08 85
contact@genets-anglet.fr

*10€ supplémentaires pour les non licenciés du club



DEROULEMENT

PROGRAMME DE LA JOURNEE

8h30	Accueil + Petit Déjeuner
9h30	Entraînements
11h30	Douche + temps libre
12h00	Repas
13h00	Atelier PEF Salle Temps libre
14h00	Terrain
16h00	Douche
16h30	Goûter
17h00	Retours aux familles

Responsable Stage

Romain GABASTON

Educateur diplômé

A PREVOIR

- ♦ Nécessaire de douche : serviette, claquettes, gel douche
- ♦ Equipement de footballeur : short, maillot, chaussettes, protèges-tibias, crampons, tennis,
- ♦ Kway ou casquette en fonction du temps
- ♦ Vêtements de rechange
- ♦ Gourde individuelle



RENSEIGNEMENTS

VOTRE CHOIX :

SEMAINE 1

U7 à U9 : 11 au 12 Avril 2023 : 2 jours 45 €

U10 à U13 : 13 au 14 Avril 2023 : 2 jours 45 €

SEMAINE 2

U10 à U13 : 17 au 19 Avril 2023 : 3 jours 60 €

U7 à U9 : 20 au 21 Avril 2023 : 2 Jours 45 €

INFORMATIONS JOUEUR / SE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Sexe : M F

Le stagiaire suit-il un traitement : OUI NON

Si "OUI" , transmettre le certificat médical nous autorisant à donner le traitement.

Allergie : Contre indication alimentaire :

CORRESPONDANCE AVEC LA FAMILLE :

Nom et Prénom du Responsable de l'enfant :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Contact en cas d'urgence :

Je soussigné (votre nom et prénom) :

Autorise mon enfant : à participer aux activités organisées dans le cadre des stages des Genêts d'Anglet Football. J'autorise le club à conduire mon enfant à l'hôpital le plus proche en cas d'accident. De plus, j'autorise mon enfant à être pris en photo dans le cadre des activités du stage afin de promouvoir le club sur internet et dans la presse. Enfin, j'autorise les encadrants du stage à transporter mon enfant, si nécessaire, pour se rendre sur les lieux des activités extérieures.

Signature du représentant légal
(mention manuscrite « lu et approuvé »)



LE CLUB S'ENGAGE A

- Assurer la sécurité des licenciés durant les horaires de fonctionnement du stage,
- Donner la meilleure formation possible en matière technique, physique et morale,
- Mettre à disposition des installations permettant de respecter les règles élémentaires d'hygiène,
- **Mise à disposition des vestiaires et douches selon les préconisations dues à la COVID-19**
- Assurer la qualité et le service de la restauration (repas chaud).
- En plus de sa mission éducative, assurée par un encadrement formé et compétent, le club s'engage durant le stage à enseigner le Football dans le respect des règlements et de la politique fédérale tout en cultivant l'esprit sportif.

SOUS LA TUTELLE DES PARENTS, LE JOUEUR (SE) S'ENGAGE A



**PRÉPARER SOI
MÊME SON SAC ET
RANGER SES AFFAIRES
DANS LE VESTIAIRE**



**VENIR POUR JOUER
ET S'AMUSER
AVEC TOUS LES
AUTRES STAGIAIRES**



**ECOUTER ET
RESPECTER LES
CONSIGNES DES
EDUCATEURS**



**RANGER ET
PRENDRE SOIN
DU MATERIEL**



**PRENDRE SA
DOUCHE APRES
L'ENTRAINEMENT**



**SE LAVER LES
MAINS AVANT
LE REPAS**

LES PARENTS S'ENGAGENT A

- Accompagner leur enfant le matin entre 8h30 et 9h00 sur le lieu du stage,
- S'assurer de la présence de l'encadrement avant de repartir,
- Récupérer leur enfant entre 16h30 et 17h00 sur le lieu du stage,
- Respecter les horaires de début et fin de journée,
- Prévenir l'encadrement en cas d'absence ou de retard.

CONDITIONS GENERALES

- Le montant comprend les frais de matériel, de repas, goûters et d'activités, d'encadrement par du personnel diplômé et la Responsabilité civile du club. Le paiement s'effectue lors de l'inscription de l'enfant par chèque à l'ordre des Genêts d'Anglet Football.
- Désistement de la part des Genêts d'Anglet Football dans le cadre d'un nombre inférieur à 30 stagiaires : remboursement des inscriptions.
- Désistement de la part du stagiaire : celui-ci doit intervenir 12 jours avant le début du stage, passé ce délai aucun remboursement des frais d'engagement ne sera effectué.
- **Aucune inscription ne sera prise en compte sans le dossier d'inscription et le règlement.**
- Pour les non-licenciés du club, joindre un certificat médical.

Signature du représentant légal
(mention manuscrite « lu et approuvé »)